LE TORCHIS
contact@letorchis.com



Chère, très chère ristourne sur le carburant !

Description

Chapitre V

Bercy estime que la « ristourne carburant » devrait coûter au budget de l'État, 7,5 milliards d'euros sur l'année 2022.

Cette ristourne s'applique sur tout le territoire français et bénéficie à tous ceux (français ou étrangers) qui se rendent dans une station essence. Du fait de la liberté de circulation au sein de l'UE, il est impossible de discriminer les ressortissants des 26 autres États membres en ne réservant cette mesure qu'aux français.

A ceux qui s'offusquent du fait que l'argent public serve à alléger la facture à la pompe pour les étrangers, d'aucuns répondent qu'au contraire, cela rapporte gros en taxes puisque désormais les Allemands, les Suisses, les Belges et même les Luxembourgeois frontaliers viennent chez nous pour faire le plein. Cette venue assèche même les pompes de nos stations essence alsaciennes et lorraines proches de la frontière car elles ne sont pas conçues pour supporter un tel trafic sans parler des problèmes d'approvisionnement dus au faible niveau du Rhin.

Cependant, l'argument est de peu de poids car ce « tourisme à la pompe » reste marginal par rapport au volume de carburant consommé sur tout le territoire français. Songeons simplement à cette masse de touristes qui ont sillonné le pays du nord au sud et du sud au nord entre juillet et août et qui de toutes façons seraient venus avec un prix à la pompe équivalent à ce qu'ils payent chez eux.

Le gouvernement a choisi la facilité d'une mesure générale au détriment d'une mesure plus ciblée et certainement moins coûteuse en deniers publiques mais aussi plus complexe à mettre en place.

Si certains se vantent de bénéficier de la meilleure administration du monde, dans le même temps, d'autres se plaignent que notre économie soit administrée…

Si tel est le cas, pourquoi nos fonctionnaires de Bercy n'ont-ils pas retenu le principe d'une ristourne ciblée ? Trop complexe paraît-il. N'a-t-on pas les outils pour le faire ?

Le public visé en priorité est celui qui a des faibles revenus et utilise sa voiture tous les jours pour aller travailler. Ces gens payent peu ou pas d'impôts et Bercy avec le prélèvement à la source peut facilement les identifier. Ensuite on leur demanderait de fournir la copie de la carte grise de leur véhicule (les Préfectures en disposent également et un croisement de fichiers Bercy/ministère de l'intérieur devrait être possible) ainsi que le kilométrage qu'ils effectuent par an en fournissant les deux dernières factures de garage ou de contrôle technique sur lesquelles doit figurer le kilométrage du véhicule.

Ainsi il serait possible d'adresser un chèque directement (certainement supérieur au montant qu'ils économisent aujourd'hui avec la ristourne) à ce public, pour les aider à faire face au prix prohibitif des carburants et ce en tenant compte des distances parcourues. Bien sûr des fraudes existeraient mais cela serait sans commune mesure avec le coût actuel d'une ristourne qui bénéficie indûment à tous ceux qui profitent d'un effet d'aubaine, car le niveau de leurs revenus leur permet de se payer une essence très chère, de même que les étrangers qui ne sont pas effrayés de payer un carburant au même prix que chez eux.

J'ajoute que pour les entreprises, la problématique est différente car celles-ci peuvent répercuter la hausse du prix du carburant et par conséquent du transport sur le consommateur qui est toujours celui qui paye au final.

Mais peut-être que notre administration d'État n'est pas si performante que cela et que les logiciels des différents ministères ne sont pas compatibles entre eux ?

Toujours est-il qu'à l'heure des économies sur nos dépenses énergétiques prônées par le gouvernement, on « subventionne » généreusement et paradoxalement l'utilisation générale et indifférenciée d'une énergie fossile comme le carburant automobile…

L'Alsacien

PS : Concernant Total et sa ristourne supplémentaire, mon propos ne les concerne pas car ce n'est pas de l'argent public, c'est leur pognon et c'est pour leur pomme…

Categorie

1. L'Alsacien

date créée
13 septembre 2022